

Mommenheim, le 08 septembre 2023.

**MAIRIE
DE
MOMMENHEIM**

**CONVOCATION A UNE
REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL**


Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous convoquer à la réunion du Conseil Municipal, en vertu de l'article L. 2122-17 du CGCT.

La séance se tiendra le :

**Mardi 12 septembre 2023 à 20h00
en la mairie de Mommenheim, salle des Conseils.**

Le Maire,


Francis WOLF



ORDRE DU JOUR

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil sera appelé à procéder à la désignation du secrétaire de la séance.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2023

Le Conseil sera appelé à valider le procès-verbal de la séance du Conseil du 11 juillet 2023.

3. ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES : BUDGET PRINCIPAL-ARTICLES 6541 ET 6542.

Certaines créances communales sont trop anciennes ou de trop faible valeur pour faire l'objet de poursuites de recouvrement. Dans ces hypothèses, le comptable public procède à leur admission en non-valeur (effacement) avec l'accord de la commune. Le Conseil sera appelé à statuer sur les demandes d'admission en non-valeur.

4. RESTAURATION DE LA GRANGE DIMIERE : VALIDATION DU RECAPITULATIF DES TRAVAUX ET DE LEUR COUT HT AU 06/06/2023

Dans le cadre du projet de restauration de la Grange dîmière, les travaux envisagés et réalisés ont évolué avec le temps suivant les décisions du Conseil municipal sur proposition de la Commission travaux. Le Conseil sera appelé à entériner le récapitulatif des travaux et de leur coût à la date du 06/06/2023.

5. VALIDATION DE L'AVENANT N°1 AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE DE LA RESTAURATION DE LA GRANGE DIMIERE.

La maîtrise d'œuvre de la restauration de la Grange dîmière est assurée par le cabinet d'architecte JCBA Architecte en application de l'Acte d'engagement du 22/01/2021. Le coût des travaux ayant augmenté avec l'évolution du projet, il convient de formaliser cette

augmentation dans un avenant à la maîtrise d'œuvre dont le montant évolue proportionnellement à l'augmentation du coût des travaux. Le Conseil sera appelé à statuer sur l'avenant au coût de la maîtrise d'œuvre.

6. SUBVENTIONS COMMUNALES 2023 AUX ASSOCIATIONS : SYNDICAT D'AVICULTURE DE MOMMENHEIM ET ENVIRONS- OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS, DE LA CULTURE ET DES LOISIRS (OMSCL) ET ASSOCIATION LA PRISE EN PASSANT MOMMENHEIM (ECHECS)

Le Conseil sera appelé à valider le montant des subventions 2023 aux trois associations précitées.

7. BULLETIN MUNICIPAL 2023 – VALIDATION DU DEVIS GRAPHISME ET IMPRESSION.

Le Conseil sera appelé à statuer sur le devis de réalisation et d'impression du bulletin municipal 2023.

8. BULLETIN MUNICIPAL 2023 : FIXATION DES TARIFS DES ENCARTS PUBLICITAIRES

Le Conseil sera appelé à fixer les tarifs des encarts publicitaires du bulletin municipal 2023.

9. RAPPORT ANNUEL CONDENSE SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE TRAITEMENTS DES DECHETS PAR LE SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES (SMITOM) DE HAGUENAU-SAVERNE POUR L'ANNEE 2022.

Le Conseil sera appelé à prendre acte du rapport 2022 du SMITOM.

10. RAPPORT ANNUEL « EAU POTABLE » 2022 ETABLI PAR LE SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT ALSACE-MOSELLE (SDEA) – COMMISSION LOCALE DU PERIMETRE HOCHFELDEN ET ENVIRONS.

Le Conseil sera appelé à prendre acte du rapport « Eau potable » 2023 établi par le SDEA.

11. DIVERS